

Création d'un Groupe institutionnel de recherche

sur

**l'apprentissage et la socialisation
(APPSO)**

Département des Sciences de l'Éducation

**UQAR
Mars 2009**

I.	LE CONTEXTE.....	3
I.1.	CONTEXTE INSTITUTIONNEL	3
I.1.1.	LES PROGRAMMES	3
I.1.2.	L'ÉQUIPE PROFESSORALE	4
I.1.3.	LES TRAVAUX DE RECHERCHE.....	9
I.1.4.	LE DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL.....	9
1.2	LE CONTEXTE EXTERNE	10
I.2.1,	ÉTAT DE LA SITUATION QUÉBÉCOISE	10
I.2.2.	LES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX	11
I.2.3.	LA DIVERSITÉ DES POPULATIONS	12
II.	LES MOTIFS DE CRÉATION.....	14
III.	LES OBJECTIFS ET LA PROGRAMMATION DE RECHERCHE	15
	LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS PAR LE GROUPE APPSO.....	15
	LA PROGRAMMATION DE RECHERCHE.....	15
IV.	LE FONCTIONNEMENT ET LA COMPOSITION DU GROUPE.....	17
	LE FONCTIONNEMENT DU GROUPE.....	17
	LA COMPOSITION DU GROUPE	18
V.	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	20
ANNEXE 4-E -	RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU GROUPE DE RECHERCHE SUR	
	L'APPRENTISSAGE ET LA SOCIALISATION (GROUPE APPSO)	22

I. LE CONTEXTE

Contexte institutionnel

La création de ce groupe de recherche s'inscrit dans la poursuite du développement du secteur des sciences de l'éducation ainsi que dans la volonté de développement institutionnel de l'UQAR.

1.1.1. Les programmes

Le campus de Rimouski et le campus de Lévis occupent une place reconnue auprès des commissions scolaires et des milieux de formation des régions desservies, grâce à la qualité de leurs programmes et à l'encadrement soutenu de leurs étudiants. En effet, le Département des sciences de l'éducation, présent sur les deux campus de l'UQAR, est l'hôte d'une vingtaine de programmes de formation répartis entre les trois cycles universitaires et la formation continue. Ces programmes permettent aux étudiants d'acquérir les compétences pertinentes pour œuvrer dans les champs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, de l'enseignement en adaptation scolaire et sociale, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement professionnel. Douze de ces programmes de formation sont offerts sur les deux campus de l'UQAR, quinze sont offerts en formation continue et un seul est spécifique au campus de Rimouski.

Quatre programmes de baccalauréat sont offerts, soit le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, le baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, le baccalauréat en enseignement secondaire et le baccalauréat en enseignement professionnel, ainsi que leurs programmes courts et certificats associés. Actuellement, ces programmes de 1^{er} cycle accueillent 1 519 étudiants, reflétant une augmentation presque régulière du nombre d'étudiants à temps complet depuis 2000.

Les programmes de cycles supérieurs offerts par le département comprennent une maîtrise en éducation (proposant deux profils de formation), un diplôme et deux programmes courts en administration scolaire ainsi qu'un doctorat en éducation. Actuellement, plus de 140 étudiants diplômés sont inscrits dans ces programmes de 2^e et 3^e cycle. Depuis 1993, 231 étudiants ont obtenu un diplôme de maîtrise en éducation. Le DESS en administration scolaire connaît un intérêt depuis sa création, près de 60 étudiants ayant été diplômés de ce programme depuis 2002. Le programme de doctorat en réseau, quant à lui, compte actuellement 5 étudiants inscrits et a permis l'obtention de 16 diplômes à l'UQAR depuis sa création en 1986.

Le Département des sciences de l'éducation connaît, depuis 2000, une augmentation constante du nombre de ses étudiants inscrits à temps complet et affiche une hausse importante de 42 % par rapport à l'année 1997. Déjà en 2006, le nombre d'inscriptions dans tous les programmes de formation en sciences de l'éducation représentait 37 % des effectifs étudiants de l'UQAR.

1.1.2. L'équipe professorale

Étant réparti sur deux campus et accueillant, tel qu'illustré précédemment, un nombre élevé et sans cesse croissant d'étudiants, le Département des sciences de l'éducation se doit d'assurer les ressources nécessaires à l'encadrement de ses effectifs étudiants. Le corps professoral est donc réparti sur les deux campus, dont 25 oeuvrant à Rimouski et 18 à Lévis. Notons que plus du tiers de l'équipe est entré en fonction à l'UQAR depuis l'année 2000. L'équipe de recherche du Département des sciences de l'éducation en est une qui travaille de façon intégrée, tel que le démontrent les nombreuses collaborations au sein du département. De ces 43 professeurs, depuis 2005, à titre de chercheur principal, 6 sont financés par le CRSH et 5 sont financés par le FQRSC comme « nouveau chercheur ». De plus, le MELS finance actuellement la recherche de 3 professeurs et a signé un contrat de projet de recherche dirigé par un professeur du département (Tableau 1). De nombreux professeurs du département font partie d'équipes de recherche inter-institutionnelles soutenues par divers organismes tels le FQRSC ou le FRSQ (Tableau 2). La majorité des professeurs encadrent actuellement des étudiants gradués, 107 étudiants de maîtrise et 4 étudiants de doctorat. Parallèlement à leurs activités d'enseignement, tous les professeurs réguliers du Département des sciences de l'éducation sont engagés dans des activités de recherche et plusieurs équipes de recherche sont actives dans des domaines de réflexion et d'engagement. Il existe des groupes formels, dûment constitués tels le LEADRE (Laboratoire d'étude et d'action pour le développement de la recherche en éducation), LÉVINUX (Laboratoire de recherche sur les communautés virtuelles) et le Laboratoire en adaptation scolaire et sociale. Il existe aussi des projets en voie d'être dûment constitués, tel que la chaire de recherche sur la scolarisation et la littératie. Il existe finalement des regroupements émergents tel que le LIMIER (Littérature illustrée: médiathèque, interventions en éducation et recherche).

La production scientifique du département est très significative, notamment grâce à l'arrivée, au cours des dernières années, d'un bon nombre de nouveaux professeurs. Un bref recensement des productions scientifiques témoigne de la vivacité des activités de recherche du département dans les dernières années. En effet depuis 2005, 33 communications dans le cadre de colloques, 11 livres, 17 chapitres de livres, 33 articles dans des revues spécialisées et 6 rapports ont été produits. De plus, le financement reçu en subventions et commandites par l'équipe professorale du Département des sciences de l'éducation, en tant que responsables de projets depuis 2006, s'élève à plus de 730 000 \$. Ce bilan sommaire, illustre bien la vitalité des activités de recherche au Département et positionne avantageusement l'équipe des sciences de l'éducation de l'UQAR dans le milieu hautement compétitif de la recherche subventionnée.

Tableau 1 : Projets de recherche financés au Département des sciences de l'éducation de l'UQAR depuis 2005

Organisme Subventionnaire	Titre	Chercheur(s) impliqué(s)
CRDI (contrat)	Évaluation du processus de transformation de l'Hôpital Saint-Julien	Gascon, Hubert
CRÉ-BSL	La troupe de théâtre les Témoins hyper-actifs "T'es qui toé?"	Lévesque, Jean-Yves
CRSH	Colloque International et interdisciplinaire "les mots du génocide au Rwanda"	Côté, Pauline
CRSH	Interactions entre élèves de première année du primaire dans des situations d'écriture	Lavoie, Natalie Laroui, R'Kia Lévesque, Jean-Yves
CRSH	Impact de l'étayage d'enseignants sur de jeunes scripteurs	Lévesque, Jean-Yves Lavoie, Natalie
CRSH	Évaluation de l'efficacité des méthodes de traitement des valeurs manquantes sur la validité des résultats des enquêtes à grande échelle	Rousseau, Michel
CRSH	Développement du capital humain des élèves francophones vivant en milieu minoritaire	Rousseau, Michel
FIR-UQAR	Conception et expérimentation d'un dispositif informatisé de jeux de communication en vue d'étudier les variables didactiques des problèmes d'optimisation linéaire	Adihou, Adolphe
FIR-UQAR	Enquête sur le climat dans le soccer amateur au Québec	Gendron, Martin
FIR-UQAR	Intégration des TIC à l'évaluation de la compétence à résoudre des problèmes mathématiques	Boiteau, Nancy
FIR-UQAR	La compréhension en lecture aux deuxième et troisième cycles du primaire : conceptions de l'enseignement-apprentissage chez les enseignant(e)s et pratiques pédagogiques	Martel, Virginie
FIR-UQAR	Les habiletés sociales et la compétence en lecture des élèves à risque du primaire : les effets d'un programme d'intervention mettant à contribution la bande dessinée	Beaudoin, Isabelle
FIR-UQAR	La compréhension en lecture aux deuxième et troisième cycles du primaire : portrait des pratiques pédagogiques actuelles des enseignants et enseignantes du Québec	Martel, Virginie
FIR-UQAR	Analyse de productions d'élèves du primaire en situations interactives d'écriture	Laroui, R'Kia
FIR-UQAR	Le développement de la compréhension de l'état de savoir (ou d'ignorer) comme cause de l'action	Deneault, Joane
FIR-UQAR	Programme de littératie familiale favorisant le développement de la conscience phonologique chez les enfants de maternelle de milieux défavorisés	Boudreau, Monica
FIR-UQAR	Étude de la progression des liens entre le sexe, l'habileté en lecture et le rendement en résolution de problèmes mathématiques pour les élèves en difficulté d'apprentissage de la 2e année du primaire à la 1ère année du secondaire	Voyer, Dominic
FIR-UQAR	Étude des nouvelles situations et pratiques d'enseignement et d'apprentissage de l'algèbre dans une approche par compétences au secondaire	Adihou, Adolphe
FIR-UQAR	Relation entre la victimisation par les pairs à l'école secondaire et le climat de la classe	Beaulieu, Julie
FIR-UQAR	Programme de stimulation parentale à la conscience phonologique et aux lettres de l'alphabet chez des enfants de maternelle	Boudreau, Monica
FIR-UQAR	Étude sur la compréhension des désirs d'autrui et l'agressivité à l'âge préscolaire : comparaison entre la saisie des conditions d'émergence et la saisie des conditions de satisfaction du désir	Deneault, Joane
FIR-UQAR	L'insertion professionnelle des nouveaux professeurs d'université au Québec	Deschenaux, Frédéric
FIR-UQAR	Accompagnement des enseignantes et des enseignants débutants dans une perspective phénoménologico-herméneutique.	Lamarre, Anne-Marie
FIR-UQAR	Méta-analyse des effets de la pratique du jeu d'échecs sur la réussite scolaire des élèves	Rousseau, Michel
FQRSC	La compétence sociale et le sentiment d'autoefficacité des jeunes en difficulté de comportement à l'école secondaire	Gendron, Martin
FQRSC	Sentiment de solitude, dépression et habiletés sociales chez les adolescentes et les adolescents présentant une déficience intellectuelle	Gascon, Hubert
FQRSC	Compréhension du savoir et compétences académiques au primaire	Deneault, Joane
FQRSC FIR-UQAR	La transition des enseignantes et enseignants en formation professionnelle : le point de vue de cadres scolaires	Deschenaux, Frédéric
FQRSC FIR-UQAR	Programme d'intervention auprès des parents de lecteurs débutants à risque ou en difficulté	Beaudoin, Isabelle
FUQAR	Trimural / Brésil	Langevin, Roger

MELS	"Entraide Phratric" destiné aux sœurs et frères d'enfant autiste ou présentant un autre trouble envahissant du développement : transfert vers les milieux de pratique	Gascon, Hubert
MELS	Persévérance et rétention des apprenants adultes en alphabétisation	Lévesque, Jean-Yves Lavoie, Natalie
MELS	On découvre l'écrit, je t'aide pour la vie	Lavoie, Natalie Lévesque, Jean-Yves
MELS FIR-UQAR	Contrat de service pour une analyse secondaire des données de l'Étude sur le climat dans le soccer amateur au Québec	Gendron, Martin
MSSS/Q	Publication des actes du 9e congrès de l'Association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes handicapées mentales (AIRHM)	Gascon, Hubert
Secrétariat aux affaires inter-gouvernementales canadiennes du Québec	Représentations du personnel enseignant et des parents de l'éducation à la santé, de l'éducation à l'environnement et de l'éducation au mieux-vivre ensemble: étude comparative Rimouski-Moncton	Laroui, R'Kia
UQAR	Développement du Cercle interdisciplinaire de recherches phénoménologiques	Lamarre, Anne-Marie
UQAR	Soutien institutionnel au fonctionnement du groupe de recherche LEADRE.	Marzouk, Abdellah

Tableau 2 : Projets de recherche interinstitutionnels financés depuis 2005 et impliquant des chercheurs du Département des sciences de l'éducation de l'UQAR

Organisme Subventionnaire	Titre	Chercheur(s) impliqué(s)	Établissements
CNRIS	Les effets des programmes d'intervention pour enfants de la naissance à sept ans présentant un retard global de développement recevant des services d'un centre de réadaptation en déficience intellectuelle	Beaupré, Pauline Gascon, Hubert	UQAR Université Laval
CRSH	Insertion et participation des jeunes en région - Une approche qui tient compte des jeunes dans le développement régional	Côté, Serge Deschenaux, Frédéric	INRS Université d'Ottawa Université de Sherbrooke UQAC UQAR UQTR UQAT UQO
CRSH	L'influence du dispositif de formation médiatisée sur la qualité des interactions dans des situations d'apprentissage à distance	Sasseville, Bastien	TELUQ CÉGEP à distance SOFAD UQAR UQAT
CRSH	L'insertion professionnelle des diplômées et diplômés de la formation professionnelle au secondaire en alternance travail-études	Deschenaux, Frédéric	UQAR Université de Sherbrooke
CRSH	Évaluation de l'efficacité des méthodes de traitement des valeurs manquantes sur la validité des résultats des enquêtes à grande échelle	Rousseau, Michel	UQAR Université d'Ottawa
CRSH	Le rôle de la composante graphomotrice de l'écriture dans le développement du jeune scripteur	Lavoie, Natalie	U. de Montréal UQAR U. de Sherbrooke
FQRSC	Analyse critique des pratiques d'encadrement à distance des adultes à tous les ordres d'enseignement	Sasseville, Bastien	TELUQ UQAR UQAT
FQRSC	Pratiques novatrices et soutien aux enfants présentant un retard global de développement et à leur entourage	Beaupré, Pauline Gascon, Hubert Roy, Sarto	UQTR UQAR Université Laval
FQRSC	Pratiques novatrices et soutien aux enfants présentant un retard global de développement et à leur entourage	Beaupré, Pauline Gascon, Hubert	UQTR CSD-IMCQ UQAR Université Laval
FQRSC	Programme Actions concertées / Évaluation de l'implantation et des effets de l'Entente de complémentarité entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation.	Gascon, Hubert Beaupré, Pauline	Université Laval UQAR
MELS, MFACF, MSSS, OPHQ	Mesure visant à soutenir l'expérimentation de projets pilotes relatifs à des services de surveillance pour des jeunes handicapés de 12 à 21 ans	Beaupré, Pauline	Université Laval UQAR
MSSS/Q	Mesure exceptionnelle de soutien destiné à l'intégration en service de garde au Québec des enfants handicapés ayant d'importants besoins : Étude descriptive de la ressource d'accompagnement et des différents partenaires	Beaupré, Pauline	Université Laval UQAR
Secrétariat inter-conseil (SIC)	Normalization and Validation of the Quebecois Version of the Mac Arthur Communicative Development Inventory (MCDI)	Deneault, Joane	University of Waterloo Université de Montréal UQAR University of Western Ontario
FRSQ	Les effets de l'atelier "T'es qui toi?" sur les comportements d'intimidation et sur les interactions sociales de 2e et 3e cycle du primaire	Lévesque, Jean-Yves	Université de Sherbrooke UQAR
FQRSC	Groupe de recherche interuniversitaire sur la mesure et l'évaluation en éducation à l'aide des TIC	Boiteau, Nancy	U. de Montréal UQAM UQAR École polytechnique

FQRSC	Conditions de la réussite et de la persévérance à l'université : une analyse des modes d'encadrement et de support en fonctions des caractéristiques d'apprentissage	Martel, Virginie	UQAM U. de Sherbrooke UQAR
Fonds Inukshuk	Conceptions d'outils d'aide multimédias interactifs à la persévérance aux études	Martel, Virginie	UQAM U. de Sherbrooke UQAR

1.1.3. Les travaux de recherche

Les travaux de recherche réalisés par les professeurs sont variés et complémentaires. Les expertises couvrent autant l'étude de l'enseignement et de la didactique, que les technologies de l'information utilisées en enseignement, l'adaptation scolaire et sociale, l'enfance et son développement, les processus cognitifs, la formation à l'enseignement, l'insertion professionnelle ou encore l'administration des institutions d'enseignement. Les trois principaux axes de recherche du département sont (1) les expertises et les méthodes d'enseignement, (2) la coadaptation entre la personne et son entourage et (3) le phénomène de l'apprentissage.

1.1.4. Le développement institutionnel

Par ses activités de promotion et de recherche, l'UQAR doit contribuer au développement social, culturel et économique de la société. Le développement de la recherche fondamentale et appliquée fait partie des objectifs prioritaires soutenus par l'UQAR et doit se faire de façon ciblée dans certains secteurs et en tenant compte de l'environnement externe. Par ailleurs, l'UQAR doit aussi consolider et renouveler ses liens avec son territoire. Le contexte démographique de la région, la vive concurrence entre les institutions universitaires et l'internationalisation imposent à l'UQAR de favoriser des secteurs d'excellence qui assureront son rayonnement aux plans régional, national et international ainsi que le recrutement des étudiants du 1^{er}, 2^e et 3^e cycle et des stagiaires post-doctoraux.

Les activités du Département des sciences de l'éducation rejoignent une des priorités majeures du Plan d'orientation stratégique de l'UQAR. En effet, l'UQAR considère que les chercheurs exercent une fonction critique et innovatrice en participant au développement, à la diffusion et au partage des connaissances. Dans le contexte économique actuel, on demande aux universités de répondre aux besoins plus immédiats de formation et de recherche en participant au développement économique, social et culturel de la société. Cela se traduit par les politiques scientifiques récentes qui affirment la volonté de renforcer la pertinence sociale de la recherche et de la rendre davantage utile au développement économique et au mieux-être des individus et des collectivités. Lié à l'évolution du rôle des universités, le renforcement de la pertinence sociale de la recherche se manifeste comme une tendance lourde du système universitaire. Par conséquent, un objectif identifié dans le Plan d'orientation stratégique de l'UQAR est celui de mettre son expertise au service d'un développement social, culturel et économique responsable et durable dans le milieu où elle est implantée en donnant une place importante à la valorisation de la recherche produite. Le Département des sciences de l'éducation contribue activement à l'atteinte de cet objectif en multipliant les activités de recherche ayant des impacts directs sur le milieu de l'éducation au Québec.

Le contexte externe

1.2.1. État de la situation québécoise

Les données sur la scolarisation du recensement canadien indiquent qu'en 2001 au Québec, 1 301 965 adultes âgés de 15 à 64 ans n'étaient pas titulaires d'un diplôme du secondaire, soit plus du quart de la population (26,3 %). Les deux tiers de ces personnes, soit 833 530 adultes (16,8 %), ont déclaré avoir de neuf à treize années de scolarité alors que 468 435 adultes québécois âgés de 15 à 65 ans ont déclaré moins de neuf ans de scolarité soit 9,5 % des adultes de ce groupe d'âge (Roy, 2005).

Les personnes moins scolarisées sont susceptibles de connaître des difficultés multiples à la fois individuellement et socialement. D'abord, leurs lacunes vis-à-vis des exigences de qualification conduisent à une intégration et à un accès plus difficile au marché du travail. Ces personnes sont aussi plus vulnérables en cas de perte d'emploi ou de changements technologiques survenant au travail (Roy, 2005). Les adultes moins scolarisés sont plus susceptibles d'être prestataires de l'assistance-emploi et, par conséquent, plus à risque d'évoluer au sein de conditions socio-économiques difficiles. En effet, toujours selon les résultats du recensement canadien de 2001, le tiers des prestataires de l'assurance-emploi n'ont pas terminé leurs études secondaires alors que cette proportion atteint 60,0 % chez les prestataires de l'assistance-emploi (Roy, 2005). Une récente étude du MELS (2006) montre que le nombre d'emplois disponibles pour les personnes sans diplôme du secondaire a chuté de 40,5 % entre 1990 et 2005, alors que le nombre d'emplois destinés aux diplômés universitaires a augmenté de 92,8 % pendant la même période.

Une faible scolarisation peut également entraîner d'autres conséquences, notamment en ce qui a trait aux difficultés liées à la contribution parentale à la réussite scolaire des enfants, à la capacité de s'adapter aux changements dans le milieu de vie ou de travail, aux possibilités d'accès et de traitement de l'information, à l'exercice des droits civiques et sociaux, ainsi qu'à une participation pleine et entière à la vie démocratique (Hauteceur, 1987; Bélisle, 1991; Gaudet, 1994; RGPAQ, 1996; Roy 2005).

L'évolution de la société, tant au plan social, économique que technologique, oblige l'école à ajuster ses actions auprès de tous les élèves, quel que soit leur niveau d'étude. Il est constaté que certains jeunes ne peuvent satisfaire aux exigences du régime pédagogique et qu'ils accumulent des retards au fur et à mesure de leur cheminement scolaire. Bon nombre d'entre eux se retrouvent ainsi à l'âge où ils quittent l'école sans avoir eu accès à une partie de la formation jugée essentielle pour l'exercice d'une vie active autonome.

Selon le programme de formation, l'école québécoise a le mandat d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves afin de les préparer à contribuer à l'essor d'une société voulue démocratique et équitable. Même si elle ne constitue pas le seul lieu d'apprentissage de l'élève, elle joue un rôle irremplaçable en ce qui a trait au développement intellectuel et à l'acquisition des connaissances. L'École québécoise a aussi pour défi, dans une société pluraliste, de transmettre le patrimoine des savoirs communs, de promouvoir les valeurs à la base de sa

démocratie et de préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables voire de veiller à prévenir en son sein les risques d'exclusion qui compromettent l'avenir de trop de jeunes. De plus, il incombe à l'école de faciliter leur intégration sociale et professionnelle, quelle que soit la voie qu'ils choisissent au terme de leur formation. Voilà autant de mandats de l'École québécoise pour lesquels la recherche dans les sciences de l'éducation se doit d'avoir des préoccupations. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il est question des élèves à risque ainsi que des élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Le développement continu des connaissances scientifiques s'impose pour rendre possible la réussite scolaire de tous les élèves.

1.2.2. Les apprentissages fondamentaux

Il est reconnu que savoir lire, savoir écrire, savoir communiquer oralement et savoir résoudre des problèmes mathématiques sont des compétences essentielles pour fonctionner adéquatement dans la société. Le développement de ces compétences constitue une clé de la réussite, aussi bien scolaire, sociale que professionnelle. Or, les résultats de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) révèlent qu'une proportion notable de personnes âgées de 16 à 65 ans n'ont pas les compétences jugées suffisantes pour fonctionner adéquatement dans la société actuelle, tant au Canada que dans les autres pays participant à l'étude (Institut de la Statistique du Québec, 2006).

La situation n'est guère plus enviable au Québec. Selon les résultats du Rapport québécois de cette même étude, environ la moitié des québécois et québécoises soit près de 2 600 000 personnes âgées de 16 à 65 ans se situent en deçà du niveau 3 en compréhension de textes suivis et schématiques comme en numération, un niveau charnière puisqu'il est considéré comme « minimal » ou comme le seuil de compétence jugé nécessaire pour fonctionner aisément dans la société actuelle (Statistique Canada et OCDE, 2005). De plus, pour chacun de ces trois domaines de compétence, une partie non négligeable de la population québécoise soit près de 509 000 adultes se positionnent au niveau le plus faible. Ces derniers sont considérés comme ayant de très faibles compétences en littératie étant donné qu'ils ne parviennent pas à dépasser le niveau 1; les difficultés et les lacunes éprouvées par ces adultes peuvent avoir des conséquences sur leur accès à l'information, leur intégration socioprofessionnelle, leur fonctionnement en société et l'exercice de leur citoyenneté (Institut de la Statistique du Québec, 2006). Les résultats de l'EIACA pour le Québec montrent que le niveau de compétences en littératie est lié de façon positive à l'état de santé de la population. Les personnes en bonne santé obtiennent en moyenne des résultats supérieurs à ceux des personnes qui le sont moins. Ces dernières sont les plus nombreuses à ressentir des contraintes physiques ou émotionnelles limitant leurs activités. Les personnes ayant un faible niveau de compétences en littératie éprouvent des difficultés à trouver de l'information sur la santé et à la comprendre et les impacts négatifs sont nombreux et concernent notamment des erreurs commises en prenant ou en donnant des médicaments (Institut de la Statistique du Québec, 2006).

Les faibles compétences de la population adulte en littératie ont leurs racines au cours de l'enfance et de l'adolescence. À la fin du primaire, 13% des élèves sont réputés avoir pris du retard en lecture. Ce taux augmente à 27% à la fin de la 1^{re} année du secondaire (MELS, 2005).

De plus, il est à noter qu'un écart dans la maîtrise de la langue d'enseignement est observé entre les deux sexes au désavantage des garçons. Cet écart se répercute au plan de la persévérance scolaire alors qu'à l'âge de 19 ans, en 2004, 24,3% des garçons québécois n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires contre 13,9% des filles. (MELS, 2006).

1.2.3. La diversité des populations

Dès les années 1960 au Québec, l'éducation est rendue obligatoire et gratuite pour *tous*, sans exception, jusqu'à l'âge de 16 ans, décision s'inscrivant en accord avec la *Déclaration des droits de l'enfant* (ONU, 1959). Cette obligation a évidemment forcé l'École québécoise à s'ajuster pour accueillir des populations qui, antérieurement, étaient bien souvent exclues de l'école, ou n'y étaient tout simplement pas accueillies. Dès les années 1970, une série de mesures spéciales d'enseignement, le système en cascade, a été mise en place pour faciliter la scolarisation dans des contextes qui soient le plus près possible de l'enseignement ordinaire (Comité provincial de l'enfance inadapté, 1976). C'est ce système qui prévaut depuis cette période dans la majorité des commissions scolaires. Plus récemment, la Politique de l'adaptation scolaire «*Une école adaptée à tous ses élèves : prendre le virage du succès*» poursuit en ce sens et s'intéresse à tous les élèves. Son orientation fondamentale est d'accompagner *tous* les élèves, quels qu'ils soient, afin qu'ils réussissent aux plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification (MEQ, 1999). La réussite éducative doit être singularisée en tenant compte des capacités et des besoins de chaque élève et en favorisant l'intégration à la classe ordinaire et ce, le plus près possible de son lieu de résidence.

L'École québécoise vise le succès de tous ses élèves. En privilégiant le milieu naturel comme lieu d'apprentissage et de socialisation, elle participe à l'édification d'une société qui soit la plus inclusive, tel que le promeut la *Déclaration de Salamanque* (UNESCO, 1994, p.1X): «Les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux doivent pouvoir accéder aux écoles ordinaires, qui doivent les intégrer dans un système pédagogique centré sur l'enfant, capable de répondre à ses besoins. Les écoles ordinaires ayant une orientation intégratrice constituent le moyen le plus efficace de combattre les attitudes discriminatoires, en créant des communautés accueillantes, en édifiant une société intégratrice et en atteignant l'objectif de l'éducation pour tous.»

Toutefois le défi est grand, notamment en raison de la diversité des populations à risque d'échecs et de leurs besoins spéciaux. Une proportion importante de l'effectif scolaire de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire des écoles du secteur public éprouve des difficultés. En 1997-1998, les élèves handicapés ou en difficulté représentaient 12,42 % de cet effectif (MEQ, 1999). Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté intégrés dans des classes ordinaires ne cessent d'augmenter, passant de 67 982 en 2001-2002 à 93 293 en 2006-2007 (MÉLS, 2007). Les difficultés des élèves prennent différentes formes et nuisent à leur socialisation ou à leurs apprentissages, et bien souvent aux deux à la fois. L'apparition concomitante de diverses difficultés chez un même élève est plus souvent la règle que l'exception (Kauffman, Brigham et Mock, 2004). Selon les résultats de diverses études, on estime qu'environ 24 % à 52 % des élèves ayant des difficultés d'apprentissage présentent des troubles du comportement et, à l'inverse, 35% à 75% des élèves ayant des troubles du comportement présentent des difficultés d'apprentissage (Hallahan et Kauffman, 2006; Rock,

Fessler et Church, 1997). Il en est de même pour les élèves handicapés. Plusieurs recherches ont démontré qu'environ 30 % à 50 % des personnes présentant une déficience intellectuelle auraient des problèmes psychiatriques ou comportementaux (Morin et Méthot, 2003). Il est également fréquent que soit associée une autre déficience, motrice ou sensorielle.

Enfin, les causes des différentes difficultés observées chez les jeunes sont multiples et de différentes natures : biogénétique, familiale, communautaire et sociale ou scolaire. Par exemple, au plan familial, l'absence de discipline, la négligence et les abus, la pauvreté, la taille de la famille, les valeurs peu favorables à l'école, le manque de stabilité et de cohésion, les conflits familiaux constituent des facteurs de risque. On estime qu'au Québec, environ 13 % des enfants et des adolescents sont touchés par l'insécurité alimentaire en raison de problèmes financiers dans leur famille (Institut de la statistique du Québec, 2002). Ces jeunes arrivent donc souvent à l'école peu disposés aux apprentissages, tant aux plans physique que psychologique.

La taille de la population à risque d'échecs, la diversité des problèmes rencontrés, leur concomitance et leurs multiples causes d'origines diverses constituent un défi pour l'École et pour la société en général. Il y a lieu de se demander si les milieux d'accueil sont prêts en termes de formation et de ressources, à accueillir les élèves, surtout dans un contexte de réforme. Le risque d'épuisement professionnel est très présent. Dans une étude récente menée auprès de 250 enseignants, près de 75% d'entre eux souffrent de l'intégration accrue des élèves en difficultés dans leur classe depuis la mise en œuvre de la réforme scolaire (Houlfort, 2008; cité par Hachey, 2008). Vingt pour-cent des enseignants quittent leur pratique au cours des cinq premières années (Chouinard, Janoz, Bouthillier, Cartier, 2005). La présence d'élèves en difficulté, les problèmes de motivation chez plusieurs sont parmi les motifs évoqués au plan pédagogique, notamment en lien avec la gestion de classe. Au plan personnel, ce sont le sentiment d'incompétence et le stress vécu par les jeunes enseignants. De plus en plus, les milieux scolaires sont sensibilisés à l'importance de soutenir leurs jeunes enseignants et mettent en place des programmes d'insertion professionnelle. Au-delà de l'échec scolaire des jeunes, c'est tout le système scolaire qui est mis à l'épreuve.

Afin de mieux prévenir et de mieux intervenir, il est nécessaire de connaître ces populations et les différents facteurs de risque. Tel que défini dans la Politique de l'adaptation scolaire, une intervention efficace et rapide, dès les premières manifestations d'une difficulté ou même avant son apparition, constitue certainement la meilleure approche à préconiser pour réduire, à long terme, les coûts humains et sociaux. L'intervention exemplaire ne doit pas seulement être centrée sur la personne en difficulté mais doit aussi considérer ses différents milieux de vie, en impliquant notamment son entourage. Pour soutenir le développement de la socialisation et des apprentissages, elle doit agir sur l'ensemble des sphères de la réalité de l'enfant, de sa famille et de son environnement.

Les défis des enseignants sont très grands. Outre la diversité des clientèles et leurs besoins variés, ils ont aussi comme défi de travailler de plus en plus en équipe. Il est maintenant question de constituer la création de communautés éducatives pour favoriser la réussite des jeunes. Celle-ci est une des voies d'action de la politique de l'adaptation scolaire. Le travail en partenariat, avec les ressources impliquées autour des enfants est favorisé (école-famille-réseaux formels et informels). Malgré les bonnes volontés exprimées, celui-ci ne se fait pas

sans difficulté. L'importance d'examiner les conditions qui facilitent un partenariat harmonieux est bien reconnue.

Quelles sont les interventions exemplaires qui assureront à ces populations à risque d'échec de réussir et de participer pleinement à la vie sociale ? Il appert donc que, face à la volonté d'inclure le plus grand nombre d'élèves en difficulté ayant des problématiques complexes et variées, il faut demeurer attentif aux conditions optimales facilitant la réussite de tous.

II. LES MOTIFS DE CRÉATION

À la lumière des considérations précédentes, le contexte interne et l'environnement externe sont propices à la création d'un Groupe de recherche sur l'**APP**rentissage et la **SO**cialisation (**APPSO**).

La création de ce groupe de recherche permettra :

- De regrouper, au-delà de la notion de campus et de son contexte géographique, l'ensemble des expertises de l'UQAR en sciences de l'éducation et de stimuler le travail en commun de manière à profiter pleinement de la masse critique de chercheurs et d'étudiants disponibles à l'UQAR, sur le thème de l'apprentissage et sur le thème de la socialisation;
- De se doter d'une étiquette commune rassemblant les chercheurs en sciences de l'éducation, de par la nature des travaux qu'ils réalisent ou souhaitent réaliser à l'avenir. Cette étiquette favorisera un sentiment d'appartenance de la part des chercheurs et des étudiants;
- De mettre en place une programmation intégrée de recherche pour étudier, comprendre et améliorer les processus d'apprentissage et de socialisation, afin de répondre à des enjeux majeurs identifiés dans la société québécoise;
- D'appuyer le rayonnement de l'UQAR à l'échelle régionale, nationale et internationale en augmentant notamment la visibilité des recherches au département et en générant des retombées concrètes pour les milieux pratiques, sociaux et familiaux;
- D'amener des chercheurs externes à se joindre à l'effort de recherche de l'UQAR;
- De susciter et de faciliter la collaboration de partenaires de recherche;
- De faciliter l'obtention de financements importants en recherche, en particulier auprès des organismes qui supportent les travaux d'envergure réalisés par des équipes tant disciplinaires que pluridisciplinaires;
- De consolider la reconnaissance des programmes de premier, deuxième et troisième cycle touchant les sciences de l'éducation;
- De mettre en place un environnement davantage propice pour les étudiants;
- D'augmenter le recrutement étudiant, particulièrement aux cycles supérieurs;
- De soutenir des initiatives prometteuses de recherche;
- De mettre en commun les infrastructures nécessaires à la recherche;
- D'élargir la diffusion des travaux de recherche;
- De procurer un environnement de recherche stimulant;
- De soutenir l'émergence des nouveaux chercheurs au Département des sciences de l'éducation.

III. LES OBJECTIFS ET LA PROGRAMMATION DE RECHERCHE

Les objectifs généraux poursuivis par le Groupe APPSO

1. Réunir des chercheurs en sciences de l'éducation des deux campus autour d'une vision commune s'inscrivant dans une perspective globale de recherche institutionnelle sur l'apprentissage et sur la socialisation.
2. Mettre en place une programmation intégrée de recherche pour étudier, comprendre et améliorer les processus d'apprentissage et de socialisation, afin de répondre à des enjeux majeurs identifiés dans la société québécoise.
3. Assurer la promotion et la diffusion des travaux de recherche réalisés par le groupe.
4. Assurer l'organisation de rencontres, colloques, missions ou autres activités susceptibles d'accroître les échanges scientifiques régionaux, nationaux et internationaux dans les domaines de l'apprentissage et de la socialisation.

La programmation de recherche

La programmation du Groupe APPSO vise à étudier et à répondre à des enjeux majeurs identifiés dans une société québécoise se caractérisant par sa diversité multiple, dans le but de contribuer à son essor, tant au plan social, économique que technologique. Cette programmation est soutenue par des activités de recherche se réalisant en milieu pratique. Deux thèmes centraux unifient les recherches des membres du groupe, soit l'étude de l'**apprentissage** (incluant les apprentissages culturels, sociaux et professionnels) ainsi que l'étude des caractéristiques et des processus de **socialisation** (définis autour de l'intégration et de la participation).

L'**apprentissage** est entendu comme le processus permettant l'évolution des savoirs, des habiletés, des attitudes et des valeurs d'une personne. L'étude de l'**apprentissage** réfère à la compréhension de ses mécanismes, à la mise en œuvre de conditions qui lui sont favorables, à la réduction des difficultés, à la diminution du décrochage scolaire et l'augmentation de la scolarisation de la population pour une meilleure intégration sociale, culturelle et professionnelle.

- Littératies multiples - La lecture, l'écriture, la mathématique, la communication orale sont reconnues comme des compétences de base pour bien fonctionner dans la société actuelle. Les pratiques de littératies sont variées et correspondent à différentes situations personnelles et sociales : à l'école, à la maison, dans le milieu de travail, dans la collectivité. Comment maximiser la maîtrise de ces compétences de l'enfance à l'âge adulte? Comment réduire les écarts entre les sexes et les milieux sociaux et culturels dans l'acquisition de ces compétences? Quels sont les effets des pratiques prometteuses, innovatrices pouvant faciliter la réussite éducative dans l'acquisition de ces compétences?

- Formation initiale et continue en enseignement - Les différents éléments du contexte externe relevés ci-haut posent différents défis au système éducatif par rapport aux orientations et aux pratiques éducatives. Ces défis interpellent largement les enseignants et conduisent à des questionnements relatifs à la formation initiale et continue en enseignement. Comment préparer les futurs enseignants à la complexité de l'acte d'enseigner? Comment développer l'expertise professionnelle nécessaire au changement des pratiques que les réformes et la quête accrue de la réussite des élèves imposent ? Quels sont les effets du développement d'une culture de formation continue dans les milieux de pratique sur l'acte d'enseigner? Comment la formation initiale et la formation continue peuvent-elles favoriser l'accès à la recherche, encourager les pratiques innovantes et répondre aux besoins d'une société en continuel changement?

L'étude de la **socialisation** peut être construite, entre autres, à partir de l'analyse des pratiques d'intégration et de la participation. La socialisation est un processus par lequel la personne fait l'apprentissage des normes de la société ou du groupe social auquel elle appartient. Ainsi, elle sera en mesure d'agir de manière adaptée et d'exercer des rôles attendus dans son milieu. La socialisation d'une personne se réalise par son intégration dans différents milieux ordinaires de la vie familiale, sociale, scolaire et professionnelle. L'intégration devrait se traduire par une participation, laquelle désigne l'implication réelle de la personne dans une situation de vie ordinaire.

- Population à risque d'échec - La population à risque d'échec est très variée. La connaissance des caractéristiques individuelles permette d'établir des catégories, telles que les différents types de déficiences, de difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Mais au-delà des catégories, il faut reconnaître la singularité de chaque individu qui présente souvent une juxtaposition de besoins. Quelle est la prévalence et l'évolution des différents groupes qui constituent la population à risque ? Comment mieux comprendre l'interaction entre les facteurs individuels et les facteurs environnementaux jugée déterminante ? Comment mieux évaluer la population, mieux la connaître et comprendre les besoins spécifiques des personnes qui la composent ? Comment reconnaître la concomitance de problématiques et la considérer dans la pratique ? Comment reconnaître l'hétérogénéité occasionnée par la diversité et la considérer dans la pratique ?
- Apprentissages sociaux - L'acquisition, le maintien et la généralisation des habiletés nécessaires à l'intégration sociale des individus et à leur responsabilisation sont reconnus comme l'un des défis actuels en éducation. Comment peut-on favoriser ces apprentissages sociaux chez l'enfant et l'adolescent? Quels sont les facteurs cognitifs, socio-affectifs, familiaux et scolaires qui interviennent dans ces apprentissages? Quelles stratégies permettent de prévenir le développement de comportements antisociaux et d'intervenir de façon à soutenir l'apprentissage des habiletés sociales?
- Gestion de la diversité - La gestion de la diversité suppose la connaissance et la mise en place des conditions favorables à l'intégration et à la participation

d'enfants et d'adolescents présentant une ou des différences. Les conditions favorables peuvent se situer à tous les niveaux de leur écosystème, allant de la cellule familiale aux différentes instances responsables de l'élaboration des politiques. Quelles sont les modalités optimales de préparation à la scolarisation, incluant l'intervention précoce ? Comment peut s'effectuer la gestion de classe en contexte d'hétérogénéité des groupes ? Quelles sont les pratiques qui favorisent la contribution de différents réseaux de services ? Comment soutenir la transformation des pratiques afin de rencontrer les objectifs énoncés dans les orientations en faveur des personnes différentes ? Les orientations ont-elles les impacts attendus auprès de l'ensemble des populations concernées ?

L'apprentissage et la socialisation et leurs objets sont étudiés de manière intégrée. Aussi, les deux considèrent le partenariat comme essentiel à leur étude. Les travaux qui s'inscrivent dans cette programmation devraient contribuer à l'émergence de pratiques novatrices et exemplaires.

IV. LE FONCTIONNEMENT ET LA COMPOSITION DU GROUPE

Le groupe de recherche proposé se dotera d'une régie interne (voir Annexe 4-E) permettant une représentation équitable des membres issus des deux campus. Pour ce faire, la régie proposée intégrera une instance de coordination qui assure la cohésion du Groupe APPSO et en exerce ses droits et pouvoirs. Ainsi, les décisions administratives seront prises en considérant les intérêts du groupe de recherche dans son entité. De plus, la recherche au sein du groupe se voulant concertée entre les différents membres des deux campus, une direction locale assurera l'intégration des diverses activités dans la perspective globale du groupe institutionnel.

Le fonctionnement du groupe

Tel qu'illustré par la figure 1, la structure du groupe reposera essentiellement sur l'assemblée des membres réguliers qui aura pour rôle principal de débattre des orientations et de la programmation scientifique du Groupe APPSO afin d'en proposer le contenu à un comité de coordination. L'assemblée des membres réguliers sera composée de l'ensemble des membres réguliers du groupe qui éliront leurs représentants au comité de coordination, soit trois membres réguliers issus de chaque campus. De ces six membres réguliers siégeant au comité de coordination, deux seront élus à titre de directeur et de codirecteur, en s'assurant que chaque campus sera représenté. Le directeur du groupe de recherche, issu d'un premier campus, ainsi que le codirecteur, issu du deuxième, seront élus pour des mandats de deux ans renouvelables deux fois. Le comité de coordination aura pour rôle, entre autres, de délibérer sur les recommandations de l'assemblée des membres réguliers et recevra les demandes d'adhésion des chercheurs voulant à leur tour devenir membres réguliers ou associés au groupe.

Le statut de membre régulier impliquera une participation active à la recherche du groupe et le droit de vote lors des réunions de l'assemblée des membres réguliers. Outre les membres réguliers qui détermineront les orientations et les priorités du groupe, ceux-ci pourront

s'adjoindre des membres associés. Le statut de membre associé implique une participation significative aux activités de recherche du Groupe APPSO. Les membres associés pourront assister aux réunions de l'assemblée des membres réguliers mais n'auront pas le droit de vote. Un troisième statut, celui de membre invité, pourra être attribué à des chercheurs invités à collaborer aux activités du groupe. Le membre invité peut être un chercheur de l'UQAR ou un chercheur externe à l'UQAR. Enfin, des étudiants de maîtrise, de doctorat ou de postdoctorat peuvent adhérer au groupe en autant qu'ils collaborent avec au moins un membre régulier.

Le comité de coordination délibérera sur les demandes d'adhésion en considérant les recommandations de l'assemblée des membres réguliers et le dossier de réalisations de recherche des demandeurs, le Groupe APPSO se voulant principalement un regroupement de chercheurs actifs en recherche dans les domaines de l'apprentissage et de la socialisation. Par conséquent, pour une demande de membre régulier, lors de sa rencontre annuelle, l'assemblée des membres réguliers étudiera le dossier du demandeur.

La composition du groupe

Dans un premier temps, un comité provisoire sera formé par les professeures et professeurs intéressés à adhérer au Groupe APPSO. Ce comité sollicitera des candidatures des chercheurs du département des sciences de l'éducation qui constitueront la première assemblée de membres réguliers. Lorsque ce groupe de chercheurs sera constitué, les procédures décrites dans la régie interne devront être suivies afin d'élire les représentants au comité de coordination ainsi que les directeur et codirecteur.

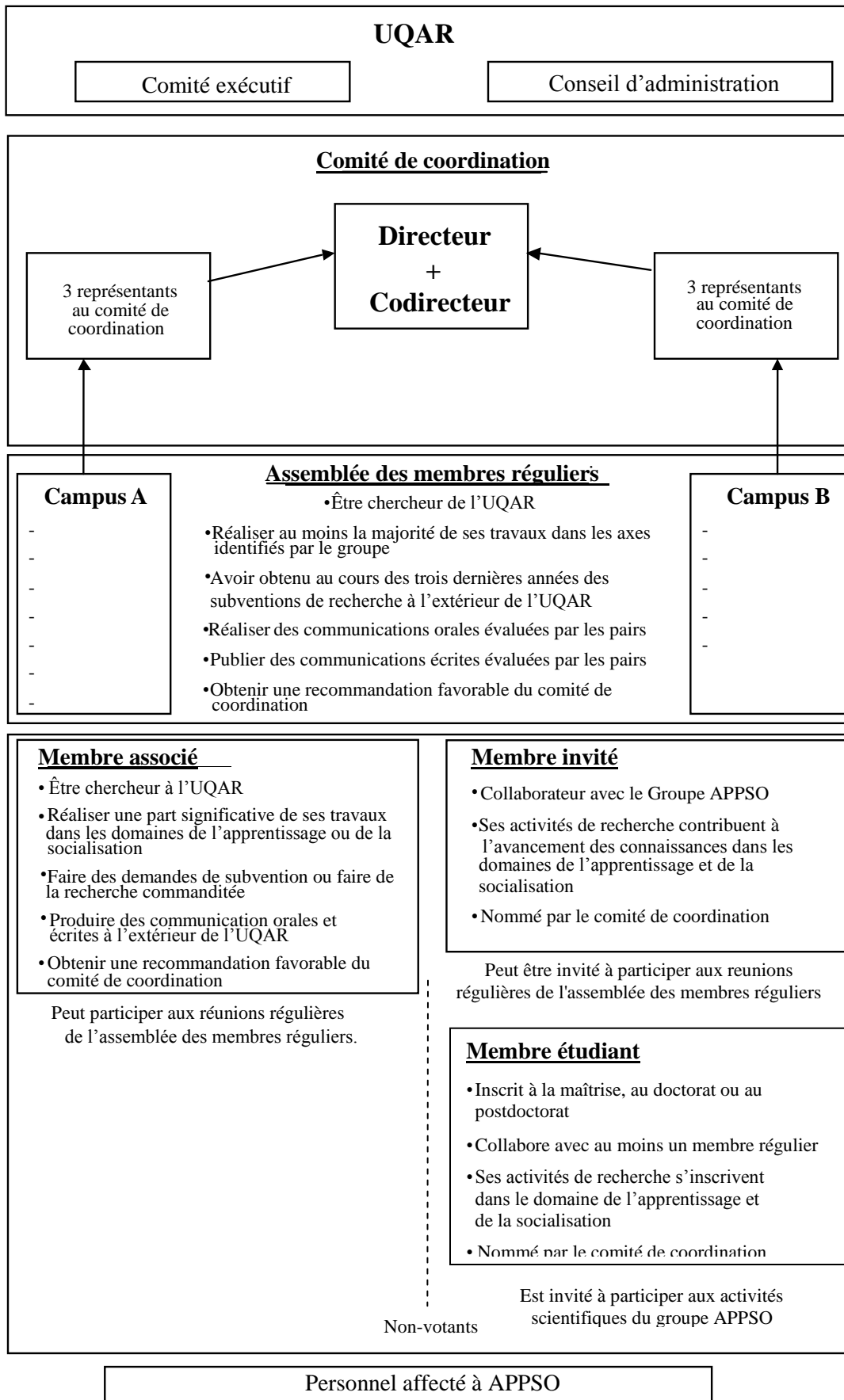


Figure 1. Structure organisationnelle du Groupe APPSO

V. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bélisle, R. (1991). *Franchir les barrières : forum pour favoriser l'exercice des droits des personnes analphabètes*. Montréal, Québec : Centrale de l'enseignement du Québec, Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, Institut canadien d'éducation des adultes.
- Chouinard, R., Janosz, M., Bouthillier, C. et Cartier, S. C. (2005). *Vécu professionnel des enseignantes et des enseignants au printemps 2003 : Tendances nationales pour les écoles SIAA échantillonnées*. Rapport de recherche déposé à la Coordination des interventions en milieu défavorisé, ministère de l'Éducation du Québec.
- Comité provincial de l'enfance inadaptée (COPEX) (1976). *L'éducation de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage au Québec*. Québec : Ministère de l'éducation, Service général des communications.
- Gaudet, C. (1994). *La famille et l'alphabétisation*. Montréal, Québec : Fondation québécoise pour l'alphabétisation.
- Hachey, I. (2008). La réforme scolaire passe mal à Laval. *La Presse*, édition de jeudi 24 janvier 2008.
- Hallahan, D.P., Kauffman, J.M. (2006). *Exceptional Children : An introduction to special education* (10e éd.). Boston: Allyn and Bacon
- Hautecoeur, J.-P. (1987). *Introduction aux pratiques et politiques en alphabétisation*. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Institut de la Statistique du Québec (2006). *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir. Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA), 2003*. Québec : auteur
- Institut de la Statistique du Québec (2002). *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999*. Québec : auteur
- Kauffman, J.M., Brigham, F.J., Mock, D.R. (2004). Historical to contemporary perspectives on the fields on emotional and behavioural disorders. Dans R.B. Rutherford, M.M. Quinn et S.R. Mathur (dir.) *Handbook of Research in Emotional and Behavioral Disorders*. New-York : The Guilford Press, 15-31.
- Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (2007). *Statistiques détaillées sur l'éducation*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (2006). *Indicateurs de l'éducation*. Québec : Gouvernement du Québec.

- Ministère de l'Éducation du Québec (2001). *Programme de formation de l'école québécoise. Éducation préscolaire Enseignement primaire*. Québec ; Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation du Québec (1999). *Une école adaptée à tous ses élèves. Politique de l'adaptation scolaire*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Morin, D., Méthot, S. (200). Les comportements problématiques. Dans M.-J. Tassé, & D. Morin (Dir.) *La déficience intellectuelle* (265-280). Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur.
- Organisation des Nations Unies (1959). *Déclaration des droits de l'enfant*. Proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1959 [résolution 1386(XIV)].
- Organisation des Nations Unies pour Education, la Science et et la Culture (UNESCO) (1994). *Déclaration de Salamanque et Cadre d'action pour l'éducation et les besoins spéciaux*. Adoptée lors de la Conférence mondiale sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux : accès et qualité. Salamanque, Espagne, 7-10 juin 1994
- Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) (1996). *Plan national d'action en alphabétisation*. Montréal, Québec : Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ).
- Rock, E.E., Fessler, M.A., Church, R.P. (1997). The concomitance of learning disabilities and emotional/behavioural disorders : A conceptual model. *Journal of Learning disabilities*, 30, 245-263.
- Roy, S. (2005). *État de la formation de base des adultes au Québec*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Direction de la formation générale des adultes.
- Statistique Canada et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2005). *Apprentissage et réussite. Premiers résultats de l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes*, Ottawa et Paris : Ministère de l'Industrie et OCDE, 338p.

Annexe 4-E

Règlement de régie interne du Groupe de recherche sur l'apprentissage et la socialisation (Groupe APPSO)

1. Titre

Le présent document est connu et désigné comme étant le mandat et le règlement de régie interne du Groupe de recherche sur l'APPrentissage et la SOcialisation (Groupe APPSO).

Il peut être désigné sous forme abrégée comme étant le Règlement 4, Annexe 4-E.

2. Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'impose un sens différent, les expressions et les mots suivants signifient :

Groupe APPSO : Le Groupe de recherche sur l'APPrentissage et la SOcialisation;

Comité de coordination : le directeur et deux membres réguliers d'un premier campus et le codirecteur ainsi que deux membres réguliers issus de l'autre campus;

Assemblée des membres réguliers : l'ensemble des membres réguliers du Groupe APPSO;

Comité exécutif : le Comité exécutif de l'Université du Québec à Rimouski;

Commission des études : la Commission des études de l'Université du Québec à Rimouski;

Conseil d'administration : le Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski;

Membre régulier : professeur de l'Université du Québec à Rimouski qui satisfait aux conditions d'admission du Groupe APPSO;

Professeur : Professeur de l'Université du Québec à Rimouski;

Membre associé : Professeur de l'Université du Québec à Rimouski qui satisfait aux conditions d'admission du Groupe APPSO;

Membre invité: personne qui collabore avec le Groupe APPSO et qui est nommée par le comité de coordination comme membre invité;

Membre étudiant : Étudiant de maîtrise, de doctorat ou de postdoctorat qui collabore avec au moins un membre régulier du groupe APPSO, et dont les activités de recherche s'inscrivent dans les domaines de l'apprentissage et de la socialisation.

Université : l'Université du Québec à Rimouski constituée en vertu de l'article 27 de la Loi.

3. Responsabilités du Groupe APPSO

Le Groupe APPSO est une unité vouée à l'épanouissement et au rayonnement de la recherche sur l'apprentissage et la socialisation dans une perspective d'application vers les milieux de pratique. Rattaché à l'Université, le Groupe APPSO contribue non seulement à répondre aux besoins sociétaux en matière d'apprentissage et de socialisation, mais aussi, et ce de manière privilégiée, au soutien des programmes d'études en sciences de l'éducation de l'Université. Il agit comme structure de concertation, arrimant une partie des expertises en recherche du Département des sciences de l'éducation de l'Université autour du domaine de l'apprentissage et de la socialisation.

4. Objectifs

Dans le contexte général de la réglementation fixée par le Conseil d'administration, le Groupe APPSO poursuit des objectifs spécifiques d'analyse, de diffusion, d'animation et d'intervention.

4.1 Analyse

Sur la base de ses acquis, de ses ressources et d'une programmation de recherche, le Groupe APPSO voit à définir et à mettre en œuvre des travaux de recherche susceptibles de contribuer à l'avancement des connaissances des processus impliqués dans les domaines de l'apprentissage et de la socialisation en vue de répondre aux besoins sociétaux.

4.2 Diffusion

Le Groupe APPSO assure, par des publications et communications, la promotion et la diffusion des travaux de recherche réalisés au sein du groupe. Il contribue également, par des publications et communications, à la diffusion des travaux de recherche susceptibles de contribuer à l'avancement des connaissances sur les thèmes de l'apprentissage et de la socialisation.

4.3 Animation et interventions

Le Groupe APPSO assure en outre l'organisation de rencontres, colloques, missions ou autres activités susceptibles d'accroître les échanges régionaux, nationaux et internationaux concernant l'apprentissage et la socialisation. Il voit à l'organisation

d'activités susceptibles d'accroître les échanges et la concertation entre les membres et les milieux concernés par les questions d'apprentissage et de socialisation.

Il contribue également à l'animation de la vie scientifique et pédagogique dans les programmes d'études de cycles supérieurs touchant les thèmes abordés par le groupe, notamment en favorisant la participation des étudiants inscrits dans ces programmes à des séminaires, colloques et conférences qu'il organise seul ou en association. Il intervient aussi dans différents dossiers régionaux ou nationaux, s'il le juge à propos.

5. Composition, admission et durée du mandat des membres du Groupe APPSO

5.1 Composition du groupe

Le Groupe APPSO est formé de membres réguliers et peut regrouper des membres associés, des membres invités et des membres étudiants.

Tout membre régulier ou associé peut utiliser l'appellation « membre du Groupe de recherche sur l'apprentissage et la socialisation » sans pour autant engager la responsabilité du Groupe APPSO. De même, tout membre invité peut utiliser l'appellation « membre invité du Groupe de recherche sur l'apprentissage et la socialisation » sans pour autant engager le Groupe APPSO. Enfin, tout membre étudiant peut utiliser l'appellation « membre du Groupe de recherche sur l'apprentissage et la socialisation » sans pour autant engager la responsabilité du Groupe APPSO.

5.2 Conditions d'admission, statut des membres réguliers, associés, invités et étudiants ainsi que durée de leur mandat

5.2.1 Membre régulier

Pour devenir membre régulier du groupe, il faut :

- a) être professeur à l'Université;
- b) réaliser au moins la majorité de ses travaux de recherche dans les axes identifiés par le Groupe APPSO;
- c) avoir obtenu au cours des trois dernières années des subventions de recherche à l'extérieur de l'Université;
- d) réaliser des communications orales évaluées par les pairs;
- e) publier des communications écrites évaluées par les pairs;
- f) être nommé par le comité de coordination du Groupe APPSO.

Les membres réguliers peuvent siéger sur le comité de coordination et les autres comités formés par le groupe.

5.2.2 Membre associé

Pour devenir membre associé, il faut :

- a) être professeur à l'Université;
- b) réaliser une part significative de ses travaux de recherche dans les domaines de l'apprentissage et de la socialisation;
- c) faire des demandes de subvention à l'extérieur de l'Université ou faire de la recherche commanditée;
- d) produire des communications orales et écrites;
- e) être nommé par le comité de coordination du Groupe APPSO.

Les membres associés peuvent participer, sans droit de vote, aux réunions régulières de l'assemblée des membres réguliers. Ils peuvent aussi siéger sur les autres comités formés par le groupe.

5.2.3 Membre invité

Le membre invité est une personne qui collabore avec au moins un membre régulier du Groupe APPSO et dont les activités de recherche contribuent à l'avancement des connaissances dans les domaines de l'apprentissage et de la socialisation. Le membre invité est nommé par le comité de coordination sur invitation ou sur demande du membre régulier concerné.

Les membres invités peuvent être invités à participer, sans droit de vote, aux réunions régulières de l'assemblée des membres réguliers.

5.2.4 Membre étudiant

Le membre étudiant est un étudiant à la maîtrise, au doctorat ou au postdoctorat qui collabore avec au moins un membre régulier du Groupe APPSO et dont les activités de recherche s'inscrivent dans les domaines de l'apprentissage et de la socialisation. Le membre étudiant est nommé par le comité de coordination sur invitation ou sur demande du membre régulier concerné. Il est invité à participer aux activités scientifiques du groupe APPSO.

5.2.5 Durée du mandat

Tout membre régulier ou associé cesse d'être membre dès qu'il ne satisfait plus aux conditions d'admission définies dans la régie interne du Groupe APPSO ou s'il le souhaite. Le statut de membre invité est attribué pour une durée de trois ans renouvelable. Tout membre étudiant cesse d'être membre dès qu'il ne satisfait plus aux conditions d'admission définies dans la régie interne du Groupe APPSO ou s'il le souhaite.

6. Structure organisationnelle

6.1 Organisation

La structure organisationnelle du Groupe APPSO est constituée de l'assemblée des membres réguliers, du comité de coordination, du directeur et du codirecteur.

6.2 L'assemblée des membres réguliers

6.2.1 Composition

L'assemblée des membres réguliers est composée de l'ensemble des membres réguliers du Groupe APPSO. Le directeur et le codirecteur président conjointement les réunions de l'assemblée.

6.2.2 Pouvoirs et responsabilités de l'assemblée des membres réguliers

L'assemblée des membres réguliers exerce les pouvoirs suivants :

- a) élire les membres au comité de coordination du Groupe APPSO selon les modalités prévues à l'article 6.3.3 du présent règlement;
- b) élaborer des règlements et des modifications aux règlements de régie interne et recommander leur approbation au Conseil d'administration de l'Université, sur recommandation de la Commission des études;
- c) conseiller le comité de coordination sur les orientations du groupe, le conseiller sur la programmation scientifique et suggérer le plan de développement du groupe APPSO au comité de coordination;
- d) créer des comités du Groupe APPSO, déterminer leur composition et leurs mandats;
- e) suggérer au comité de coordination les critères d'embauche des employés affectés au Groupe APPSO, dans le respect de la réglementation et des conventions collectives en vigueur;
- f) proposer des modes de financement de la recherche et en évaluer la portée.

L'assemblée des membres réguliers peut, pour sa gouverne interne, établir entre ses membres la division des tâches qui lui semble appropriée.

6.3 Le comité de coordination

Le comité de coordination exerce certains des droits et pouvoirs du Groupe APPSO. Ces droits et pouvoirs sont précisés à l'article 6.3.2 du présent règlement.

6.3.1 Composition et durée des mandats

Le comité de coordination est composé de six membres élus selon les modalités prévues à l'article 6.3.3, trois membres provenant du campus de Lévis et trois membres provenant du campus de Rimouski.

Un membre régulier en congé sabbatique, en congé de perfectionnement ou en congé sans traitement ne peut faire partie du comité de coordination.

Le mandat des membres du comité de coordination est de deux ans et il est renouvelable.

Le comité de coordination peut inviter toute personne à participer à ses travaux.

Le directeur du Groupe APPSO ou, à défaut le codirecteur, préside le comité de coordination.

6.3.2 Pouvoirs et responsabilités du comité de coordination

Les pouvoirs suivants sont de la compétence exclusive du comité de coordination :

- a) nommer tous les membres réguliers du Groupe APPSO;
- b) désigner par résolution, en cas de vacances, le remplaçant du directeur ou du codirecteur du Groupe APPSO pour une période n'excédant pas trois mois;
- c) nommer les membres associés, les membres invités et les membres étudiants;
- d) accepter la démission des membres réguliers, associés et étudiants;
- e) décider des orientations, établir la programmation scientifique, approuver le plan de développement du Groupe APPSO et évaluer périodiquement l'état de la recherche du groupe;
- f) approuver les prévisions budgétaires;
- g) approuver le rapport annuel d'activités qui fera état des dépenses et le transmettre au doyen des études de cycles supérieurs et de la recherche;
- h) déterminer, dans le respect de la réglementation institutionnelle et des conventions collectives en vigueur, les critères d'embauche et fixer les tâches des employés affectés au Groupe APPSO.

Le comité de coordination peut, pour sa gouverne interne, établir entre ses membres la division des tâches qui lui semble appropriée. Il peut également confier les tâches qu'il juge nécessaire au personnel affecté au Groupe APPSO. Dans cette perspective, le comité de coordination voit à définir par résolution les tâches de secrétaire du groupe et à les réviser de temps en temps. Ces tâches concernent, entre autres, la convocation des comités, la rédaction des procès-verbaux, la tenue des archives et la gestion de la documentation administrative et scientifique, la collecte des données pour le rapport annuel et toute tâche

d'analyse, d'édition, de diffusion et d'animation décidée par le comité de coordination.

6.3.3 Élection au comité de coordination

Les représentants au comité de coordination du Groupe APPSO dont les postes sont à pourvoir, sont élus lors d'une assemblée des membres réguliers. Le doyen des études de cycles supérieurs et de la recherche agit comme président d'élection. Pour chacun des postes à pourvoir au campus de Lévis, les représentants du campus de Lévis au comité de coordination sont élus par et parmi les membres réguliers de ce campus. De la même façon, pour chacun des postes à pourvoir au campus de Rimouski, les représentants du campus de Rimouski au comité de coordination sont élus par et parmi les membres réguliers de ce campus.

La mise en nomination pour chacun des postes à pourvoir se fait par voie de proposition des membres réguliers de ce campus.

Le vote se fait par scrutin secret. L'assemblée des membres réguliers de chaque campus vote pour chacun des postes à pourvoir de son campus.

6.4 Directeur et codirecteur du groupe APPSO

6.4.1 Responsabilités conjointes du directeur et du codirecteur

Le directeur et le codirecteur du Groupe APPSO exercent conjointement les pouvoirs et les fonctions que leur confère le règlement de régie interne, notamment :

- a) ils voient, sur leur campus respectif, à la coordination des activités de recherche et à la concertation des membres réguliers et associés;
- b) ils veillent à la concertation intercampus;
- c) ils sont conjointement responsables de la préparation du projet de rapport annuel des activités du groupe de recherche;
- d) ils président conjointement les réunions de l'assemblée des membres réguliers.

6.4.2 Responsabilités du directeur

Le directeur du Groupe APPSO, en plus des pouvoirs et des fonctions prévus à l'article 6.4.1 du présent règlement, exerce les pouvoirs et les fonctions que lui confère le règlement de régie interne, notamment :

- a) il veille à l'application des règlements et des politiques de l'Université et à l'application du cadre de réglementation général et des règlements de la régie interne du Groupe APPSO;

- b) il est responsable de la transmission du rapport annuel au doyen des études de cycles supérieurs et de la recherche;
- c) il est responsable de la gestion du budget;
- d) il est le porte-parole du Groupe APPSO auprès de l'Université
- e) il est responsable de la rédaction des procès-verbaux et de la gestion de la documentation administrative du Groupe APPSO, selon les modalités fixées par résolution du comité de coordination pour assurer sa gouverne interne;
- f) il est responsable de faire parvenir les procès-verbaux confirmés au Bureau du doyen des études de cycles supérieurs et de la recherche et au Bureau du Secrétaire général de l'Université conformément au paragraphe d) de l'article 4 du règlement 15 : Registres officiels et documentation administrative.

6.4.3 Responsabilités du codirecteur

Le codirecteur du Groupe APPSO, en plus des pouvoirs et des fonctions prévus à l'article 6.4.1 du présent règlement, exerce les pouvoirs et les fonctions que lui confère le règlement de régie interne, notamment :

- a) en cas d'absence de courte durée du directeur, le codirecteur exerce les pouvoirs et les fonctions du directeur;
- b) en cas de vacances à la direction du groupe de recherche, le codirecteur exerce les pouvoirs et les fonctions du directeur pour une période n'excédant pas trois mois.

6.4.4 Élection, nomination et durée des mandats

Le directeur et le codirecteur du Groupe APPSO sont élus parmi les 6 membres du comité de coordination par les membres de l'assemblée des membres réguliers des deux campus. Le codirecteur provient de l'autre campus que celui auquel est affecté le directeur. La mise en nomination pour chacun de ces postes à pourvoir se fait par voie de proposition du comité de coordination.

Le directeur du Groupe APPSO est nommé par le Comité exécutif.

Le mandat du directeur du Groupe APPSO est de deux ans renouvelable deux fois consécutivement.

Le mandat du codirecteur du Groupe APPSO est de deux ans renouvelable deux fois consécutivement.

6.5 Personnel du Groupe APPSO

Le personnel de soutien est constitué d'employés de l'Université affectés au Groupe APPSO dont la rémunération est fixée par les conventions collectives en vigueur.

7. Réunions du comité de coordination du Groupe APPSO

7.1 Fréquence des réunions ordinaires du comité de coordination

Les réunions ordinaires du comité de coordination ont lieu aussi souvent que l'intérêt du groupe l'exige, mais au moins trois fois par année.

7.2 Conférence téléphonique et vidéoconférence

Les réunions du comité de coordination peuvent être tenues sous forme de conférence téléphonique ou de vidéoconférence.

7.3 Convocation des réunions ordinaires

Les réunions ordinaires des membres du comité de coordination sont convoquées par le directeur.

Chaque réunion ordinaire est convoquée par un avis écrit indiquant la date, l'heure, l'endroit et le projet d'ordre du jour de ladite réunion, accompagné du projet de procès-verbal de la réunion précédente. La convocation peut être faite par courriel, télécopie ou tout autre moyen écrit. Dans le cas où les réunions se tiennent sous forme de conférence téléphonique ou de vidéoconférence, le lieu est également indiqué dans l'avis de convocation.

7.4 Projet d'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour d'une réunion ordinaire ne peut être modifié qu'avec l'assentiment de la majorité des membres présents.

7.5 Réunion extraordinaire

Au cours d'une réunion extraordinaire, aucune autre question que celle pour laquelle la réunion a été convoquée ne peut être discutée.

7.6 Délai de convocation

Le délai de convocation est d'au moins dix jours ouvrables pour les réunions ordinaires et de cinq jours ouvrables pour les réunions extraordinaires.

7.7 Quorum

Le quorum de toute réunion est atteint lorsqu'au moins deux membres de chaque campus sont présents.

7.8 Vote

Sauf dispositions contraires, les décisions du comité de coordination sont prises à la majorité des voix exprimées des membres présents habilités à voter. L'abstention ne constitue pas une voix exprimée. Toutefois, toute décision concernant l'acceptation d'un nouveau membre régulier doit être annoncée dans la convocation et adoptée à la majorité absolue des membres.

Nul ne peut se faire représenter, ni exercer son droit de vote par procuration à une réunion du comité de coordination.

Le vote se prend à main levée. Toutefois, le président ou un membre peut demander que le vote soit exprimé d'une autre façon.

À moins qu'un scrutin n'ait été requis, une déclaration du président à l'effet qu'une résolution a été adoptée ou rejetée et une entrée au procès-verbal constituent une preuve *prima facie* de l'adoption ou du rejet de cette résolution sans qu'il soit nécessaire de prouver la quantité ou la proportion des votes enregistrés.

7.9 Huis clos

Lors d'une réunion ordinaire ou extraordinaire, tout membre présent peut demander le huis clos sur une question pouvant causer préjudice à une personne. Les délibérations sont alors exclues du procès-verbal.

7.10 Procédures

Les procédures de délibération autres que celles figurant au présent règlement sont sujettes aux normes établies par le Code Morin.(Morin, Victor. Procédure des assemblées délibérantes, mise à jour par Michel Delorme, édition révisée en fonction du nouveau Code civil du Québec, Laval, Édition Beauchemin Ltée, 1994, 156 pages).

8. Réunions de l'assemblée des membres réguliers du Groupe APPSO

8.1 Fréquence des réunions de l'assemblée des membres réguliers

Les réunions de l'assemblée des membres réguliers ont lieu aussi souvent que l'intérêt du Groupe APPSO l'exige, mais au moins une fois par année.

8.2 Conférence téléphonique et vidéoconférence

Les réunions de l'assemblée des membres réguliers peuvent être tenues sous forme de conférence téléphonique ou de vidéoconférence.

8.3 Convocation des réunions ordinaires

Les réunions de l'assemblée des membres réguliers sont convoquées soit par le directeur soit par le codirecteur, de leur propre autorité ou sur demande écrite du tiers des membres réguliers.

Chaque réunion est convoquée par un avis écrit indiquant la date, l'heure, l'endroit et le projet d'ordre du jour de ladite réunion, accompagné du projet de procès-verbal de la réunion précédente. Toutefois, toute modification de la régie interne doit être annoncée dans la convocation. La convocation peut être faite par courriel, télécopie ou tout autre moyen écrit. Dans le cas où les réunions se tiennent sous forme de conférence téléphonique ou de vidéoconférence, le lieu est également indiqué dans l'avis de convocation.

8.4 Projet d'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour d'une réunion ne peut être modifié qu'avec l'assentiment de la majorité des membres présents.

8.5 Délai de convocation

Le délai de convocation est d'au moins dix jours ouvrables.

8.6 Quorum

Le quorum de toute réunion est atteint lorsque la moitié des membres réguliers de l'assemblée des membres réguliers, à l'exclusion des membres en congé sabbatique, en congé de perfectionnement ou en congé sans traitement, sont présents, en arrondissant à l'unité suivant la demie lorsqu'il y a lieu.

8.7 Vote

Sauf dispositions contraires, les décisions de l'assemblée des membres réguliers seront prises à la majorité des voix exprimées des membres présents habilités à voter. L'abstention ne constituera pas une voix exprimée. Toutefois, toute décision concernant la recommandation d'un nouveau membre régulier devra être annoncée dans la convocation et adoptée à la majorité absolue des membres.

Nul ne peut se faire représenter, ni exercer son droit de vote par procuration à une assemblée des membres réguliers. Le vote se prend à main levée, toutefois, l'un ou l'autre des coprésidents de l'assemblée ou un membre régulier peut demander que le vote soit exprimé d'une autre façon.

À moins qu'un scrutin n'ait été requis, une déclaration de l'un ou l'autre des coprésidents de l'assemblée à l'effet qu'une résolution a été adoptée ou rejetée et une entrée au procès-verbal constituent une preuve *prima facie* de l'adoption ou du rejet de cette résolution sans qu'il soit nécessaire de prouver la quantité ou la proportion des votes enregistrés.

8.8 Huis clos

Lors d'une réunion, tout membre présent peut demander le huis clos sur une question pouvant causer préjudice à une personne. Les délibérations sont alors exclues du procès-verbal.

8.9 Procédures

Les procédures de délibération autres que celles figurant au présent règlement sont sujettes aux normes établies par le Code Morin.

9. Révision du règlement

L'assemblée des membres réguliers peut proposer des modifications au présent règlement.

L'adoption de ces modifications requiert les deux tiers des votes des membres réguliers présents.

Pour entrer en vigueur, les propositions de modifications des règlements doivent être adoptées par le Conseil d'administration, sur recommandation de la Commission des études.

10. Entrée en vigueur

Le présent document entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil d'administration.